



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

SONT PRÉSENTS

- MM Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs
Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey
Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- MM Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Félix Nadeau Rochon, directeur par intérim du Service d'aménagement
- Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

La séance s'est tenue par vidéoconférence en raison des mesures d'urgence reliées à la COVID-19. Le préfet a informé les élus sur la façon de procéder pour le vote et le droit de parole puisque nous sommes en mesure de tous les voir à l'écran.

La directrice du Services des finances et la directrice du Service de développement local et régional se joignent à l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté,

CM-089-2020

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 9 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-090-2020

Il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par M. Gaétan Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 12.2 *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Constitution du Comité de sélection - Décision*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
Signature de la feuille de présences
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2020
4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 MARS 2020
5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET
6. RAPPORT SUR LA SITUATION À LA MRC RELATIVEMENT À LA COVID-19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

- 7.1 Commission d'aménagement (17 mars 2020) – Dépôt du compte rendu
- 7.2 Rencontre routes 125-131 (14 février 2020) – Dépôt du compte rendu
- 7.3 Table des préfets
- 7.4 Autres comités

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Révision des priorités 2020 en raison de la Covid-19 - Information
- 8.2 Dépenses reliées à la Covid-19 – Information
- 8.3 Autorisation de signature – Effets financiers et documents officiels – Décision
- 8.4 Cour municipale – Information
- 8.5 Gestion de risques – Architecture informatique - Décision
- 8.6 Suivi projet Connexion Matawinie – Courriel de Bell Canada – Information

9. AUDIENCE

- 9.1 Aucune

10. AMÉNAGEMENT

- 10.1 Avis de conformité règlements municipaux
 - 10.1.1 Règlements conformes
- 10.2 Comité consultatif agricole – Renouvellement des mandats des membres non-élus – Décision
- 10.3 Mandat de révision du PGMR au Comité technique PGMR – Décision
- 10.4 Rapport de suivi du PGMR au MELCC – Information
- 10.5 COVID-19 – État de situation des centres de tri - Information
- 10.6 TPI – Rapport d'activités et financier 2019 – Adoption
- 10.7 TPI – Désengagement au budget - Autorisation
- 10.8 PADF – Refonte du site internet de la Table GIRT 062 – Autorisation
- 10.9 PADF – Rapport consultation PAFIO 2020 – Adoption
- 10.10 PADF – Lancement appel de projets 2020-2021 – Information

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

- 11.1 Aucun point

12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 12.1 Aide aux entreprises – Information
- 12.2 *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Constitution du Comité de sélection - Décision*

13. TRANSPORT

- 13.1 Aucun point

14. ÉVALUATION

- 14.1 Aucun point



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

15. PARCS RÉGIONAUX
 - 15.1 Aucun point
16. LISTE DES DÉBOURSÉS – DÉPÔT
17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – DÉPÔT
18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
19. CORRESPONDANCE
 - Correspondances significatives
 - 19.1 Aucune
20. VARIA
21. PÉRIODE DE QUESTIONS
22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE
23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points 12.1 et 12.2 sont traités à ce moment-ci de la séance.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2020

CM-091-2020

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal avec l'ajout de la phrase suivante au point 9.1: *Le maire de Chertsey mentionne qu'il est important que les terres publiques intramunicipales (TPI) fassent partie des territoires privilégiés.*

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020 DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CM-092-2020

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Rondeau et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du procès-verbal, tel que rédigé.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet, pour le mois de mars 2020, est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

6. RAPPORT SUR LA SITUATION À LA MRC RELATIVEMENT À LA COVID-19

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim présente un portrait général des mesures mises en place à la MRC par rapport à la COVID-19. Tout d'abord, il souligne l'immense travail effectué par l'équipe de direction afin que les opérations se poursuivent de façon quasi normale ainsi que la collaboration du syndicat et des employés. La majorité des employés sont en télétravail et répondent aux citoyens comme s'ils étaient présents à la MRC.

Il y a eu mise à pied temporaire de 3 employés et le prolongement de la mise à pied pour 3 autres. Donc, actuellement, il y a 10.5 % des effectifs qui sont mis à pied, 15.8 % en services essentiels et 73,7 % en télétravail, et ce, jusqu'au 13 avril. Il précise qu'un plan de réduction additionnelle des effectifs est demandé aux directeurs si la situation perdure au-delà du 13 avril, et ce, selon les directives des membres du Conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

Une cellule de crise a été mise en place, dès le départ, afin d'assurer la coordination des activités et actions à mettre en place; celle-ci se réunissait, au départ, à tous les jours, maintenant 2 fois par semaine. Il y est discuté de l'état des opérations qui se poursuivent mais également de l'état d'esprit des employés. Une *communication du DG* a été instituée, le service de télémédecine Dialogue a été mis en place et la SSQ offre des séances supplémentaires d'aide gratuites en complément à notre programme d'assurances.

Chaque direction parle avec les membres de son équipe de façon hebdomadaire pour faire le suivi des travaux qu'ils ont à faire et pour s'enquérir de leur état d'esprit par rapport à la situation.

Il a été demandé à l'équipe de direction de revoir les priorités présentées à la séance du Conseil du 12 février 2020 et de soumettre une actualisation de celles-ci lors de la présente séance pour avoir un portait, non seulement de l'avancement des priorités, mais également des opérations actuellement en cours.

En octobre 2019, une présentation au Comité administratif faites par M. Jean Wilson sur l'architecture informatique de la MRC a mis en lumière des enjeux pour la continuité des opérations et pour la sauvegarde des données. À la suite de celle-ci, différents scénarios ont été proposés et, à la recommandation du Comité administratif le 31 mars dernier, ceux-ci ont été présentés à un expert externe, membre de l'équipe de la Municipalité de Rawdon pour une contrevérification. Ce point vous sera exposé lors de la présente séance pour décision.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

7.1. Commission d'aménagement (17 mars 2020) – Dépôt du compte rendu

Le maire de Saint-Jean-de-Matha mentionne que des sujets bien précis ont été traités et ils apparaissent au compte rendu déposé au Conseil de la MRC et qu'il n'y a rien en particulier à ajouter.

7.2. Rencontre Routes 125-131 (14 février 2020) – Dépôt du compte rendu

Le directeur par intérim du Service d'aménagement mentionne que, comme convenu, un compte rendu des rencontres sera déposé à titre informatif aux séances du Conseil pour informer les élus de la progression du dossier.

7.3. Table des préfets

Il n'y a pas eu de rencontre de la Table des préfets depuis le dernier Conseil de la MRC. Par contre, le préfet et le préfet suppléant ont dû voter de façon électronique pour 2 résolutions les 16 et 24 mars 2020 relativement à des projets recommandés et retenus dont l'annonce se fera sous peu ainsi que pour octroyer un mandat pour la marque territoriale.

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim mentionne la tenue d'un Comité technique extraordinaire le 9 avril 2020.

7.4. Autres comités

SADC et CJE

Le maire de Sainte-Béatrix mentionne que des rencontres se sont tenues par vidéoconférence pour la SADC ainsi que pour le CJE dont les activités se poursuivent par télétravail.

Fondation Chagnon

Les 3 projets sont acceptés (*Comité Cool Bus, Comité Village Nourricier et Comité Pouvoir aux jeunes*). Il siège sur 2 des 3 projets qui ne seront pas retardés simplement que les actions posées seront différentes.

Le préfet suppléant propose la tenue d'une rencontre du Comité Sécurité publique pour faire le point avec la Sûreté du Québec sur la situation actuelle, ce qui est appuyé par les membres du Conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

8. ADMINISTRATION

8.1. Révision des priorités 2020 en raison de la COVID-19 - Information

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim explique aux membres du Conseil que les priorités 2020 déposées à la séance du 12 février dernier ont été révisées en raison de la situation. Certaines se poursuivent, d'autres avec un certain retard à prévoir. Certaines opérations sont quelques peu modifiées en raison du télétravail.

Cet outil servira à la préparation du plan de réduction des effectifs dans l'éventualité où les membres du Conseil prendraient la décision de reporter le paiement des quotes-parts. Ce contexte-là doit déjà être prévu si les effectifs doivent être réduits en raison d'une baisse d'entrée de fonds. De plus, un outil d'analyse des activités issues des différentes missions, ce que l'on appelle une matrice des ressources humaines, sera disponible dans le cas où l'orientation indiquée ci-dessus devienne réalité.

8.2. Dépenses reliées à la COVID-19 – Information

La directrice du Service des finances présente un tableau qui énumère les dépenses non budgétées effectuées en raison des mesures d'urgence mises en place par le gouvernement du Québec, et ce, en date du 3 avril 2020 :

Fournisseur	Matériel	Quantité	Coût	Total
Fleettel	Ajout d'un 2e PRI	1	795,95 \$ / mois	795,95 \$
Complys	Location 4 ordinateurs portables	4	60,00 \$/sem.	480,00 \$
Complys	Plan de remplacement 2021- Ordinateurs	4	1 556,87 \$	6 227,48 \$
Complys	Plan de remplacement 2021 - Dock station	4	395 \$	1 580,00 \$
	Licences VPN supplémentaires	jusqu'à 500		
				9 083,43\$

Pour permettre le télétravail, la stratégie a été de devancer le plan de désuétude 2021, d'accélérer le plan de 2020 et de procéder à la location d'ordinateurs en attendant la livraison des commandes; grâce à la promptitude de nos équipes, on a seulement deux semaines de location d'ordinateurs. La MRC a suffisamment d'accès VPN pour répondre à la demande du travail à distance. Il a fallu procéder à l'achat d'un 2ième PRI pour s'assurer de répondre à l'augmentation marquée de l'utilisation des bandes passantes dont, entre autres, des appels conférence ou de la vidéoconférence.

Certaines dépenses sont à venir telles que mini-caméras et micros afin d'assurer un suivi avec nos employés qui sont en télétravail et qui ne possèdent pas d'ordinateurs portables. Ces coûts sont minimes et devraient passer au budget de fonctionnement du service qui en fait la demande.

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim précise que ces dépenses extraordinaires seront tenues à jour, non seulement pour une reddition de comptes auprès du Conseil mais également dans l'éventualité où le gouvernement offrirait une aide financière.

8.3. Autorisation de signature – Effets financiers et documents officiels - Décision

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'autoriser la directrice du Service d'évaluation, Mme Josée Rivest, à signer, pour et au nom de la MRC de Matawinie, tous les effets financiers et documents officiels approuvés par le Conseil et toute modification ou renouvellement desdits documents, dans le respect des intérêts de la MRC, et ce, de façon à pallier à une absence temporaire dans le cadre de la COVID-19, de l'un ou l'autre des signataires déjà autorisés soit M. Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim ainsi que Mme Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

CM-093-2020



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

8.4. Cour municipale - Information

La greffière de la cour municipale fait part des directives de la Juge en chef de la Cour du Québec, responsable des cours municipales :

- Les délais légaux sont suspendus par la Juge en chef jusqu'au 31 mai. Une audience s'est tenue, par conférence téléphonique enregistrée, le 6 avril pour reporter en bloc 10 audiences qui étaient prévues au calendrier.
- Pour éviter des délais additionnels et en accord avec la juge en chef, nous fixerons la prochaine audience le 15 juin et, ensuite, au mois de septembre.
- Si possible, les audiences de juin procéderont, sinon, à cette date se tiendra une audience de remise en présence du juge et du procureur de la poursuite, tel que le requiert la Loi.
- La Juge en chef et la ministre ont laissé la liberté à la magistrature de maintenir ou non des activités dans les cours municipales sauf pour des causes jugées urgentes; le juge, actuellement en poste à la MRC, a décidé de reporter toutes les causes inscrites au rôle; dans ce sens, certaines activités de la cour sont encore maintenues dont le travail de report des rôles par la greffière, le retour des appels, le paiement des constats d'infraction et la transmission des levées de suspension de permis à la SAAQ. Dans ce sens, la cour municipale ne peut cesser totalement ses activités. Les demandes de sursis d'exécution de jugement devront être entendues, au besoin.
- Le recours aux systèmes d'audio conférence et les moyens de télécommunication qui permettent de communiquer oralement devraient être privilégiés pour tenir certaines séances, afin d'éviter les déplacements du plus grand nombre de personnes.

Ces directives sont communiquées via les réseaux sociaux et le site Internet de la MRC ainsi qu'à la Sûreté du Québec et aux municipalités qui avaient des inspecteurs assignés aux audiences remises.

En ce qui concerne le personnel, une personne sur 3 demeure en poste pour répondre aux appels, effectuer les encaissements et transmettre les informations sur les points d'inaptitude et les levées de suspension de permis à la SAAQ. De ce côté, les activités n'ont pas vraiment diminué. Les 2 autres sont mises à pied temporairement.

La greffière s'occupe de toutes les procédures et avis reliés aux audiences et de la gestion et supervision des opérations et de la ressource en place.

8.5. Gestion de risques – Architecture informatique - Décision

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim revient sur la présentation faite par M. Jean Wilson au Comité administratif du 1^{er} octobre 2019 où ce dernier avait dressé un portrait de l'architecture informatique actuelle.

Donc, en 2017, la MRC de Matawinie s'est dotée d'un plan de désuétude de ses infrastructures informatiques afin de s'assurer de l'efficacité de ses équipements, de la continuité de ses opérations et en répartissant la dépense dans le temps. Le plan de remplacement indiquait le changement des 3 serveurs de la MRC sur une période de 3 ans compte tenu de leur désuétude (2019-2020-2021).

Toutefois, tel qu'expliqué par les représentants de Groupe DL, messieurs Éric Morin et Dominic Prévost, des mesures doivent être entreprises maintenant afin de sécuriser les applicatifs et permettre la continuité des opérations. En regardant diverses propositions pour des sauvegardes externes, ils ont constaté que chacun des serveurs était indépendant les uns des autres et qu'en cas de bris de l'un des serveurs, le relais ne se ferait pas vers l'autre. De plus, la sauvegarde actuelle de nos serveurs est de 5 jours seulement et est conservée aux États-Unis, ce qui peut éventuellement causer des problèmes de délais; enfin, ce ne sont pas des sauvegardes complètes mais bien des données uniquement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

La directrice du Service des finances explique les 3 propositions suivantes:

La proposition 1 tient compte que la MRC devra renouveler 1 serveur par année sur 3 ans, augmenter la capacité de sauvegarde de l'un de nos serveurs pour le mettre à l'externe, renouveler nos licences et faire l'ajout d'un disque dur au NAS pour un total de 80 900 \$, sans redondance et avec une sauvegarde de 30 jours.

Pour les propositions 2 et 3, elle invite les membres du Conseil à consulter le document « Proposition infrastructure – Groupe DL ». La seule différence entre les 2 est le serveur de sauvegarde externe qui, avec la proposition 2, revient à 16 000 \$ avec une sauvegarde de 30 jours versus la proposition 3 qui tient compte d'un nouveau serveur avec une sauvegarde de 7 ans.

Le Service des finances recommande au Conseil d'accepter la proposition 3 de Groupe DL compte tenu des enjeux de sauvegarde et de redondance des serveurs puisque c'est le cœur des activités de la MRC en plus de la téléphonie IP. Avec cette proposition, la MRC sera protégée pour une période de 5 ans (garantie) et 5 années supplémentaires pour les pièces. Également, la capacité accrue des serveurs recommandés dans la nouvelle architecture du réseau permettra de mettre en place l'effet miroir sur chacun des serveurs, d'assurer la continuité des affaires et d'ajouter des applicatifs, si requis, sans avoir à augmenter la capacité de disques durs ou à ajouter de disques durs externes. Il est proposé que le 3^e serveur soit à la caserne incendie de Rawdon où il y a une génératrice. Ceci assurera, dans l'éventualité de la fermeture partielle ou complète de la préfecture, de poursuivre les opérations de la MRC puisque ce dernier sera programmé en effet miroir comme pour les deux autres serveurs.

Enfin, quand on examine la proposition 3 versus le plan actuel, il revient moins coûteux pour la MRC de procéder avec celle-ci plutôt qu'avec le plan actuellement en vigueur tout en répondant aux enjeux de sécurité, de sauvegarde ainsi que de la continuité des affaires. Donc, la proposition est de devancer les acquisitions prévues sur trois ans dès maintenant afin de répondre aux besoins actuels et futurs; le financement au montant de 73 000 \$ se fera à même le fonds de roulement et le remboursement sera réparti sur une période de 3 ans.

CM-094-2020

Considérant les enjeux actuels de sécurité et de sauvegarde des données avec l'architecture informatique actuellement en place à la MRC;

Considérant que des mesures doivent être entreprises dès maintenant afin de sécuriser les applicatifs et permettre la continuité des opérations;

Considérant l'expérience actuelle de la pandémie COVID-19 démontrant de façon encore plus évidente l'importance d'avoir un réseau robuste et fiable;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par M. Serge Perrault et résolu unanimement :

- De retenir la proposition 3 de Groupe DL au montant de 73 000 \$, plus les taxes applicables;
- de prendre la somme au fonds de roulement qui sera remboursée sous forme de quote-part annuelle sur une période de 3 ans.

*La directrice du Service des finances quitte l'assemblée
La directrice de Connexion Matawinie se joint à l'assemblée*

8.6. Suivi projet Connexion Matawinie – Courriel de Bell Canada - Information

La directrice de Connexion Matawinie mentionne que quelques municipalités ont reçu un courriel de la part de M. Charles Gosselin de Bell Canada qui demande leur appui auprès du CRTC pour le *Fonds pour la large bande* – 2^e appel de demandes.

Étant donné que Connexion Matawinie se prépare à déposer également une demande de subvention, il ne serait pas cohérent d'appuyer Bell Canada. Elle demande donc aux élus de ne pas donner suite à la demande de M. Gosselin, tant et aussi longtemps que Bell n'aura



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

pas émis les permis nécessaires au projet de Connexion Matawinie. Les membres du Conseil sont en accord avec cette directive.

La directrice fait un suivi par rapport au mémoire déposé au CRTC qui identifie les obstacles rencontrés pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Elle mentionne que ce ne sont pas tous les maires qui ont appuyé la démarche. Elle fera donc un rappel par courriel en ce sens. Plus il y a de gens qui appuient le mémoire, plus il y a de chances que le CRTC y soit favorable. Tous les députés ont reçu copie de ce mémoire également.

Concernant les nouveaux branchements, COOPTEL prenait des rendez-vous pour le 14 avril à Saint-Félix-de-Valois, par contre, avec les mesures d'urgence extensionnées au 4 mai, la directrice va vérifier si ces démarches se poursuivent. Des camions de l'entreprise TELTECH se trouvent sur le territoire de Rawdon pour les travaux du réseau de fibre optique. Aussi, à ce jour, nous avons reçu 95 permis en construction demandeur et, depuis le 30 mars, nous avons reçu 21 demandes de permis acceptées. CIMA a mis en place un protocole pour que ses employés puissent continuer à faire les relevés pour les permis avec anomalies.

Un comité administratif de Connexion Matawinie aura lieu sous peu et de plus amples informations seront données lors d'une prochaine séance du Conseil.

La directrice de Connexion Matawinie quitte l'assemblée

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CM-095-2020

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Réjean Larochelle et résolu unanimement de prendre une pause à 10 h 45.

REPRISE DE LA SÉANCE

CM-096-2020

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement de poursuivre la séance à 10 h 50.

L'ingénieure forestier se joint à l'assemblée

Les points 10.6 à 10.10 sont traités à ce moment-ci de la séance et sont présentés par l'ingénieure forestier.

9. AUDIENCE

9.1. Aucune

10. AMÉNAGEMENT

Le directeur par intérim du Service d'aménagement présente les points 10.1 à 10.5.

10.1. Avis de conformité règlements municipaux

10.1.1. Règlements conformes

CM-097-2020

Il est proposé par M. Réjean Larochelle, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme les règlements suivants :

- Le règlement 625-2019 de la Municipalité de Sainte-Béatrix, modifiant le règlement de zonage 526-2012 afin d'y mettre à jour les dispositions relatives aux projets intégrés à vocation récréotouristique et d'incorporer des normes relatives aux bâtiments insolites à des fins d'hébergement récréotouristique;
- Le règlement 575-2020 de la Municipalité de Chertsey modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 afin d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phases 2 et 3;
- Le règlement 654-2019 de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints modifiant le règlement de zonage 320-1992 et le règlement de régie interne 319-1992 relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement aux regroupements de chalets en location;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

- Le règlement 653-2019 de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints modifiant le règlement de zonage 320-1992 afin d'autoriser des enseignes d'une superficie supérieure à 5m² pour les bâtiments industriels et commerciaux dans les zones C₀₁ et C₀₂;
- Le règlement 620-2017 de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints modifiant le règlement de régie interne 319-1992 relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin d'autoriser des activités supplémentaires dans les carrières.

Lesquels sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire.

10.2. Comité consultatif agricole – Renouvellement des mandats des membres non-élus - Décision

CM-098-2020

Considérant que l'article 148.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A.19-1) stipule que tout organisme compétent dont le territoire comprend une zone agricole établie en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) a un comité consultatif agricole;

Considérant que le Règlement numéro 79-1997 constituant le Comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de Matawinie est entré en vigueur le 10 juillet 1997;

Considérant que le Règlement numéro 79-1997 constituant le Comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de Matawinie stipule que sa composition doit inclure trois membres provenant des producteurs agricoles identifiés par l'UPA à cet effet et un représentant du milieu de la MRC;

Considérant que le renouvellement des mandats des producteurs agricoles délégués par l'UPA et du résident de la MRC de Matawinie s'effectue tous les trois ans;

Considérant l'intérêt de ces membres à poursuivre leur mandat auprès du Comité consultatif agricole;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie renouvelle les mandats des membres non élus du Comité consultatif agricole pour les années 2020, 2021 et 2022, MM Denis Durand et Serge Forest, producteurs agricoles, et M. Bertrand Baril, résident.

10.3. Mandat de révision du PGMR au Comité technique PGMR - Décision

CM-099-2020

Considérant la non-reconduction du CPEM lors des nominations 2020 des comités de la MRC;

Considérant la création du Comité technique de mise en oeuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (CM-395-2018);

Considérant que la Loi sur la qualité de l'environnement prescrit la révision du PGMR tous les sept ans et qu'à cette fin, le conseil doit adopter par résolution, au plus tard à la date du 5e anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR, un projet de plan révisé (le 27 janvier 2022 pour la MRC de Matawinie);

Considérant que le Conseil de la MRC demeure responsable de toute décision relative à la gestion territoriale des matières résiduelles, dont la révision du PGMR;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie mandate le Comité technique de mise en oeuvre du PGMR pour appuyer le Service d'aménagement dans la révision du PGMR de la MRC de Matawinie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

10.4. Rapport de suivi du PGMR au MELCC - Information

Dans le cadre du *Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, la MRC doit produire à chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en oeuvre des mesures prévues dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Celui-ci doit notamment présenter l'information portant spécifiquement sur la gestion des matières organiques mise en oeuvre par les municipalités.

Ce rapport doit être envoyé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 30 juin. En cas de retard, une pénalité financière s'applique, laquelle est soustraite de la subvention (redevances) à verser à chaque municipalité visée par le PGMR. Ainsi :

- une pénalité de 5 % est imposée si le rapport est transmis entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre inclusivement;
- une pénalité de 15 % est imposée si le rapport est transmis entre le 16 septembre et le 31 octobre inclusivement;
- la transmission du rapport après le 31 octobre empêche le versement de la subvention.

Considérant que les municipalités détiennent la responsabilité en gestion des matières résiduelles sur leur territoire, la MRC leur envoie un formulaire interactif afin d'obtenir les données pertinentes pour la réalisation du rapport de suivi. Lors du dépôt du rapport 2018 au Conseil de la MRC, la difficulté à obtenir les informations de la part des municipalités a été signalée. Les membres du Conseil ont demandé, pour le rapport 2019, d'être informés avant l'envoi du formulaire afin d'assurer le suivi auprès de leur direction générale respective.

Un rappel sera envoyé aux municipalités pour que les données soient transmises à la MRC avant le date butoir du 30 juin 2020.

10.5. COVID-19 – État de situation des centres de tri - Information

Dans le cadre de l'actuelle pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec a inscrit la collecte des déchets et la gestion des matières résiduelles sur la liste des services essentiels. Ceci inclut la collecte et le tri des matières recyclables. Or, pour protéger la santé de leur personnel, certains centres de tri ont suspendu récemment leurs opérations, tel que la Société V.I.A., à Lévis.

Dernièrement, EBI Environnement, propriétaire du centre de tri Récupération Nord-Ben, qui traite la quasi-totalité des matières recyclables résidentielles de la Matawinie, a évalué la possibilité de suspendre temporairement ses opérations afin de protéger la santé de ses employés au tri. Bien que cette avenue semble écartée pour l'instant, l'évolution rapide de la situation nous amène à réfléchir à des actions qui pourraient être mises en oeuvre advenant cette éventualité.

Considérant la situation actuelle de pandémie de COVID-19 qui laisse planer un risque d'arrêt temporaire des opérations de certains centres de tri, le Service d'aménagement propose des pistes de réflexion aux municipalités quant à des mesures possibles afin de contribuer à la poursuite des activités de tri et de pallier leur arrêt, le cas échéant. Le Service réitère sa disponibilité et son soutien pour la réalisation des mesures convenues par les municipalités (communications avec EBI, élaboration de dépliants et de communiqués, concertation, etc.).

L'ingénieure forestier fait la présentation des points 10.6 à 10.10

10.6. TPI – Rapport d'activités et financier 2019 - Adoption

Considérant qu'en vertu de la Convention de gestion territoriale signée entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la MRC de Matawinie celle-ci doit fournir des rapports d'activités et financier en date du 31 décembre;

CM-100-2020



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 avril 2020

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie adopte les rapports d'activités et financier 2019 du territoire public intramunicipal.

10.7. TPI – Désengagement au budget - Autorisation

CM-101-2020

Considérant que la résolution CM-334-2017 autorisait d'affecter des coûts additionnels prévus de 9 000 \$, plus les taxes applicables, à la réalisation des travaux du secteur CHRISTINE en territoire public intramunicipal, à même les revenus reportés de la délégation de gestion du TPI;

Considérant que les travaux du secteur CHRISTINE ont été terminés à la fin de l'hiver 2018;

Considérant que du montant de 9 000 \$ affecté, seul un montant de 3 871 \$ a été dépensé;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Gaéтан Morin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie désengage des revenus reportés de la délégation de gestion du TPI la somme non dépensée de 5 129 \$.

10.8. PADF – Refonte du site Internet de la Table GIRT 062 - Autorisation

CM-102-2020

Considérant que le site Internet de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIRT 062) est en ligne depuis 2016;

Considérant qu'il est essentiel de suivre l'ère numérique et d'optimiser les éléments créés avec le temps qui suscitent le plus d'intérêt chez les utilisateurs;

Considérant que le transfert d'informations est à la base du processus d'harmonisation des usages et d'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier;

Considérant que le coût de refonte du site Web de la Table GIRT 062 est inclus au budget 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts;

Considérant que les coûts estimés de cette refonte du site Web sont de 2 250 \$ avant taxes;

Considérant que les services rendus par l'entreprise Horizon Cumulus pour le maintien du site Web de la Table GIRT 062, sont à la satisfaction du Service d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par M. Gaéтан Morin, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie :

- octroie un mandat de mise à jour du site Internet de la Table GIRT 062 à Horizon Cumulus, pour un montant de 2 250 \$ avant taxes;
- autorise la direction générale à signer le contrat avec *Horizon Cumulus*;
- autorise le déboursement selon les clauses prévues au contrat.

Isabelle Perreault quitte la séance

10.9. PADF – Rapport consultation PAFIO 2020 - Adoption

CM-103-2020

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a fait parvenir à la MRC une lettre le 11 octobre 2019 indiquant la nécessité de tenir une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2020 pour le territoire public de Lanaudière à partir du 4 février 2020;

Considérant que l'entente du PADF, signée entre les six MRC de la région de Lanaudière et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, désigne la MRC de Matawinie en tant qu'administratrice du programme d'aménagement durable des forêts;

Considérant que le Manuel de consultation publique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs indique que l'organisme responsable de la rédaction du rapport de consultation publique doit remettre ce dernier dans un délai convenu à l'échelle régionale, suivant la fin de la consultation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

Considérant que le Manuel de consultation publique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs indique que l'organisme responsable de la rédaction du rapport de consultation publique peut formuler des propositions au MFFP pour les points de divergence soulevés dans les différents commentaires;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie autorise le dépôt au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du rapport de consultation publique concernant le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2020 pour l'unité d'aménagement 062-71.

Le préfet souligne le travail considérable effectué pour le processus de consultation par l'ingénieure forestier et la secrétaire du Programme d'aménagement durable des forêts dans ce dossier.

10.10. PADF – Lancement appel de projets 2020-2021 - Information

L'ingénieure forestier informe les élus qu'elle a reçu des informations préliminaires à l'effet que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs maintiendrait le Programme d'aménagement durable des forêts cette année avec sensiblement le même budget.

L'appel de projets 2020-2021 auprès des partenaires sera lancé à la mi-avril comme par les années passées.

*Isabelle Perreault se joint à l'assemblée
L'ingénieure forestier quitte la séance*

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

11.1. Aucun point

12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

12.1. Aide aux entreprises - Information

La directrice présente les mesures mises en place par le SDLR pour aider les entreprises. Elle mentionne que l'équipe est assez sollicitée en ce moment, il y a donc une réorientation des activités pour accompagner les entreprises. Voici les mesures mise en place en ce moment:

- information transmise aux entreprises concernées d'un moratoire de 6 mois sur le capital et les intérêts du FLI par le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- publication sur tous les réseaux sociaux du document intitulé *Aide gouvernementale*. Il s'agit d'un répertoire avec des liens pour aller chercher toutes les informations d'aide autant pour les entreprises que les citoyens.
- sondage auprès des entreprises pour connaître leur situation et leur proposer de l'accompagnement, également auprès des OBNL et des organismes communautaires, ce qui est coordonné par Lucie Didié pour ces derniers. Les besoins exprimés sont les suivants: le financement à court terme, des informations sur les mesures existantes, des mesures d'assouplissement du côté des banques, le moratoire sur le remboursement des programmes et un accompagnement personnalisé de la situation financière de l'entreprise. Une question posée aux entreprises est « Avez-vous contacté certaines instances pour avoir de l'aide? » Les 2/3 n'ont contacté personne;
- suite au sondage de 95 répondants, 75 % des entreprises disent qu'elles vont connaître une baisse d'au moins 50 % de leur chiffre d'affaires, 18% sont en arrêt total et 10 % qui disent qu'elles ne rouvriront probablement pas après la crise. Plus de 50 % ont manifesté leur intérêt pour un accompagnement par le SDLR;
- un plan de contingence sera communiqué prochaine à toutes les entreprises;
- travail qui se fait pour le site Internet et, à venir, réalisation d'une plateforme d'achat local.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

12.2. Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Constitution du Comité de sélection - Décision

La directrice présente les lignes à suivre de l'aide d'urgence aux PME telles que fixées par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Le maire de Saint-Jean-de-Matha demande si le Comité qui sera formé le sera pour l'aide d'urgence seulement. La réponse est oui. Le maire de Chertsey demande à recevoir copie de la présentation de la directrice du SDLR. Le préfet profite de l'occasion pour souligner les mesures qui ont été mises en place rapidement par le SDLR pour un soutien aux entreprises, ce qui est renchéri par le maire de Saint-Jean-de-Matha.

CM-104-2020

Considérant l'aide d'urgence aux PME mise en place par le gouvernement provincial en réponse à l'impact économique de la pandémie de la COVID-19;

Considérant les balises fixées à la gestion de ce prêt par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

Considérant l'urgence du besoin de liquidités des PME et la réactivité nécessaire à l'obtention de ce prêt;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que :

- le préfet soit signataire au nom de la MRC de ladite entente « Aide d'urgence aux PME »;
- le SDLR procède à l'analyse des dossiers et qu'il fasse des recommandations au CDLR;
- le CDLR soit décisionnaire pour la gestion de cette aide, à savoir :
 - validation de la grille d'analyse des dossiers;
 - mode de gestion du prêt;
 - attribution des prêts;
 - reddition de comptes mensuelle au Conseil des maires, etc.
- dans le cadre de ce prêt, les règles de fonctionnement du CDLR sont revues comme suit :
 - les rencontres se tiendront hebdomadairement et par vidéoconférence;
 - le quorum sera de 2 élus;
 - un élu ne pourra user de son droit de vote pour les entreprises de sa municipalité.

La directrice du Service de développement local et régional quitte l'assemblée

13. TRANSPORT

13.1. Aucun point

14. EVALUATION

14.1. Aucun point

15. PARCS RÉGIONAUX

15.1. Aucun point



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

CM-105-2020

16. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés, telle que présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques n^{os} 38792 à 38810 inclusivement, montant total de 82 390,24 \$

Dépôts directs n^{os} 701960 à 702039 inclusivement, montant total de 758 635,69 \$

Prélèvements n^{os} 200088 à 200136 inclusivement, montant total de 77 118,07 \$

Compte « Villégiature » MRC

Chèques n^{os} 387 et 388, montant de 212 932,25 \$

Dépôts directs n^{os} 106 à 110 inclusivement, montant total de 18 951,25 \$

Compte « TPI » MRC

Chèque n^{os} 209 et 210, montant total de 3 154,39 \$

Dépôts directs n^{os} 86 à 89 inclusivement, montant total de 18 524,62 \$

17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim est déposée aux élus.

18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La listes des engagements est déposée :

Compte « Général » MRC

Engagements 2019 n^{os} 19-001942 à 19-001947, montant total de 957,22 \$

Compte « Général » MRC

Engagements 2020 n^{os} 20-000311 à 20-000441, montant total de 1 032 950,14 \$

Compte « Villégiature » MRC

Engagements 2019 n^{os} 19-000053 et 19-000062, montant total de 50 113,23 \$

Compte « Villégiature » MRC

Engagements 2020 n^{os} 20-000007 et 20-000010, montant total de 213 393,36 \$

Compte « TPI » MRC

Engagement 2019 n^o 19-000052, montant total de 17 978,00 \$

Compte « TPI » MRC

Engagement 2020 n^o 20-000010, montant total de 436,36 \$

19. CORRESPONDANCE

Correspondances significatives

19.1. Aucune

20. VARIA

20.1. Aucun point



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance s'est tenue par vidéoconférence en raison des mesures d'urgence reliées à la COVID-19 donc sans la présence de citoyens.

22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le préfet remercie tous les élus pour le bon déroulement de la séance par vidéoconférence.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-106-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Serge Perrault et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 11 h 25.

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Breton
Préfet

À la suite de la présente séance, une période de huis clos s'est tenue à la demande du préfet et du secrétaire-trésorier et directeur général par intérim.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 avril 2020**

